



DEMANDE de pré-réservation :
SALLE stade françois andré EPONA Av Rosières
Sous réserve d'acceptation par Le Maire

Imprimé à retourner à :
 Hôtel de Ville- DESAC Service animation – 7 avenue Olivier Guichard – BP 172 – 44504 LA BAULE

JE SOUSSIGNE (E) : obligatoire Si N° de siret:
 agissant au nom de :
 adresse complète :

SOLLICITE LA MISE A DISPOSITION DE

centaure 1 <input type="checkbox"/>	centaure 2 <input type="checkbox"/>	centaure 3 <input type="checkbox"/>
salle jury <input type="checkbox"/>	amazone <input type="checkbox"/>	pegase <input type="checkbox"/>
		salon Maire <input type="checkbox"/>

A LA DATE DU :

HORAIRES **FERMETURE DE LA SALLE A 23H00 EN SEMAINE ET 2H00 LE VENDREDI ET SAMEDI SOIR**

Utilisation de la salle (préparatifs) : de à le

Réunion ou manifestation : de à le

Utilisation de la salle (rangement) : de à le

Le dépassement de ces horaires entraînera une tarification complémentaire (voir tarifs)

POUR LE MOTIF SUIVANT (banquet, dîner dansant, spectacle, réunion, salon commercial...)

.....

ESTIMATION DU NOMBRE DE PERSONNES PREVUES POUR VOTRE MANIFESTATION (organisateurs compris)

MATERIEL SUR PLACE	Nombre	CAPACITE ACCUEIL		Nombre
Tables		centaure 1	258	pegase
Tables rectangulaires		centaure 2	301	amazone
Chaises		centaure 3	255	salon Maire

Demande de matériel supplémentaire	Qté

RESTAURATION : Seuls les buffets froids sont autorisés Veuillez indiquer le nom et l'adresse de votre traiteur :

.....

.....

.....

Tout apport de matériel, mobilier complémentaire, décor doit faire l'objet d'une autorisation municipale.

ASSURANCE : En cas de dégradations du bâtiment ou du matériel communal, les réparations ou le remplacement seront effectués par la Ville ou commandés auprès d'une entreprise compétente. La facture sera adressée directement à l'organisateur civilement responsable.

J'atteste être assuré(e) pour ma Responsabilité Civile familiale ou Responsabilité Civile d'organisateur (joindre une attestation en cours de validité) :

Compagnie d'assurance et adresse :

Agence et adresse :

N° de police :

FAIT A _____ Le _____ SIGNATURE : _____

Annulation : Toute annulation devra être faite par écrit. En cas d'annulation de moins de huit jours avant la date de la manifestation, la Commune se réserve le droit de conserver tout ou partie des sommes dues à titre de dédommagement pour impossibilité de relouer la salle.